

Contrat de Sponsoring

12ème Symposium International d'Œnologie de Bordeaux (Œno 2023)
9ème Conférence internationale sur les macromolécules et les métabolites secondaires de la vigne et du vin (Macrowine 2023)
Du 10 au 13 Juillet 2023

L'unité de recherche en œnologie, ISVV, Université de Bordeaux, organise conjointement le 12ème symposium d'œnologie, Œno 2023 et la 9ème édition de la conférence internationale sur les macromolécules et les métabolites secondaires de la vigne et du vin Macrowine 2023. Cette manifestation, qui célébrera le 60ième anniversaire des congrès d'œnologie de Bordeaux vise à dégager des perspectives de recherche, de développements, d'innovations, qui pourront être utiles à la filière viti-vinicole. Avec l'accueil de Macrowine, un focus particulier sera donné aux polyphénols et composés d'impact sensoriel. En outre, face aux nombreux défis de la filière viti-vinicole, à la fois sur les sujets de la transition agro-écologique, des attentes des consommateurs et des demandes sociétales, nous avons prévu de solliciter des communications qui abordent ces questions, à travers les différents thèmes traditionnels du congrès international d'œnologie:

- Plante et environnement, qualité du raisin
- Microorganismes du raisin et du vin: diversité et adaptation
- Chimie du vin, composants du vin ayant des effets physiologiques
- Pratiques et procédés œnologiques
- Propriétés sensorielles : psychophysique - psychologie cognitive, économie expérimentale, liens avec les neurosciences

OFFRE SPONSORING

Apportez votre soutien à la réussite de **ŒnoMacrowine 2023**

Sponsor catégorie 1 (nombre limité à 5)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Emplacement de stand ≈ 7 m2 ➤ Logo grand format sur internet + dos couverture ➤ Publicité dans sacoche des participants ➤ Encart d'une page dans le programme + amphithéâtre ➤ Projection vidéo du logo de face pendant une session ➤ 4 badges inclus 	7 000€ HT
Sponsor catégorie 2 (nombre limité à 5)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Logo moyen format sur internet + dos couverture ➤ Publicité dans sacoche des participants ➤ Encart d'une page dans le programme + amphithéâtre ➤ Projection vidéo du logo de face pendant une session ➤ 2 badges inclus 	3 500€ HT
Sponsor catégorie 3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Logo petit format sur internet + dos couverture ➤ Publicité dans sacoche des participants ➤ Encart d'une page dans le programme + amphithéâtre ➤ 1 badge inclus 	2 000€ HT

Veillez parapher



Participation

Veillez compléter et signer ce contrat et l'adresser à : congres@adera.fr

CONTACT

Organisme

.....

Adresse

Code postal Ville Pays

Tel

E-mail

Contact administratif

Nom

Prénom

Tel

E-mail

.....

Adresse de facturation (si différente)

Adresse.....

.....

Code postal

Ville.....

Pays

Contact sur site

NomPrénom.....

PortableE-mail

Nom Nom.....

- En cochant cette case, vous autorisez les organisateurs à inclure le nom de votre société ou organisme, vos nom et prénom, votre ville, pays et adresse email dans la liste des participants, qui sera diffusée lors du congrès.

Veillez parapher



PAIEMENT

Sponsor catégorie 1

Sponsor catégorie 2

Sponsor catégorie 3

 €
 €
 €
TOTAL HT : €
TVA 20% : €
TOTAL TTC: €

- La totalité du paiement doit être versée à la réservation.
- Le paiement doit être effectué en Euros, net de toute charge bancaire, par chèque (résidents français uniquement), virement bancaire ou carte de crédit.
- Merci d'indiquer le moyen de paiement choisi :

...**Virement bancaire** (merci de joindre l'avis de virement mentionnant le nom de la société)

A l'ordre d' : **ADERA SAS – OenoMacrowine**

IBAN :FR76 1026 8024 8010 3062 0020 053 / BIC : COURFR2T

Banque Courtois – Le millennium 12 quai de Queyries – 33072 BORDEAUX Cedex – FRANCE

... **Carte de crédit**VISAMASTER EUROCARD

N° de carte :

Date d'expiration :

Nom du détenteur de la carte :

Autorisation de paiement – montant : €

Date :/..... /..... Signature du détenteur de la carte :

En signant et paraphant ce formulaire de participation, je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente, et j'en accepte sans réserve ni restrictions toutes clauses.

Fait à le

Nom du signataire et fonction :

Signature Précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Cachet de l'entreprise

Veillez parapher

Conditions Générales de Ventas



PRÉAMBULE

Les conditions générales de l'Exposition « OenoMacrowine » sont ci-après énoncées.

RÉSERVATION ET PARTICIPATION

Pour sponsoriser/exposer sur OenoMacrowine, veuillez remplir le contrat de sponsoring suivant et l'adresser à :

ADERA/OenoMacrowine -CS60040-33608 PESSAC Cedex-France.

Email : congres@adera.fr (en précisant " OenoMacrowine " dans l'objet du mail).

Toute demande sera soumise au Comité d'Organisation qui se réserve le droit de refuser toute candidature de société ou organisme dont les activités ne seraient pas en rapport avec le thème général de l'événement.

PAIEMENT

Le montant total du sponsoring doit être réglé à la réservation.

Tout paiement doit être effectué en Euros, net de toute charge bancaire. Le règlement doit être clairement identifié, précisant « OenoMacrowine » ainsi que le nom de la société ou organisme.

Les prestations sont mentionnées Hors Taxe (TVA à 20%).

FACTURATION

A réception du contrat de sponsoring signé, accompagné du règlement, et après acceptation par le Comité d'Organisation, le sponsor/exposant recevra une facture acquittée.

ANNULATION / MODIFICATION

En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue du congrès, les dates et/ou lieu et/ou format du congrès, peuvent être modifiées. Dans ces conditions l'inscription restera valable pour le congrès modifié sans possibilité de réclamation par le sponsor ou l'exposant.

Si la manifestation se tient sur une plateforme virtuelle, le sponsor ou l'exposant s'engage à ne pas enregistrer, ni télécharger, ni reproduire les informations diffusées lors du congrès. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des problèmes de connexion dus au réseau internet ou à du matériel/navigateur obsolète. L'organisateur fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue, et communiquera au sponsors ou exposant les spécifications techniques nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme ; toutefois, le sponsor ou l'exposant reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet. Dans l'hypothèse d'une interruption de service liée à une intervention de maintenance corrective, l'organisateur mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai raisonnable. Dans cette configuration, le sponsor ou l'exposant s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à l'organisateur et à l'ADERA.

ASSURANCE

Le sponsor exposant déclare avoir souscrit les polices d'assurance suivantes, le couvrant ainsi que sa société ou organisme et toute personne participant directement ou indirectement à l'exercice de ses activités, contre tout risque potentiel pour lui et son matériel (effets personnels, matériel exposé et tout autre équipement apporté à OenoMacrowine :

- Assurance responsabilité civile.
- Assurance contre le vol couvrant la valeur totale du matériel exposé.
- Toute autre assurance couvrant la responsabilité civile ainsi que tout dommage corporel, matériel ou immatériel, causé à autrui durant leur participation au congrès (incluant les périodes de montage et de démontage). Cette assurance prend effet à la livraison du matériel du sponsor exposant.
- L'organisateur décline toute responsabilité contre tout dommage potentiel ou vol du matériel du sponsor exposant, survenant notamment entre son arrivée et son enlèvement et pour lequel il aura souscrit les assurances nécessaires et requises.

SECURITE

Les stands des sponsors doivent respecter les normes de sécurité. Il est obligatoire d'utiliser des matériaux conformes aux normes de sécurité usuelles. L'utilisation de gaz ou de matériel combustible est strictement interdite.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les dates et/ou lieu et/ou format de OenoMacrowine, peuvent être modifiées ou annulées.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET LOI APPLICABLE

Le présent contrat de sponsoring est régi par la loi française.

En cas de litige, le Comité d'Organisation et le sponsor/exposant feront le nécessaire pour trouver une solution amiable. A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Bordeaux.

Veillez parapher

